

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 12 mai 2026

## Délibération du CCAS du 6 mai 2026

### Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Pouvoir : 0

Votants : 9

Date de Convocation du CCAS :  
23 avril 2026

Présents : Diogène BATALLA, Isabelle BLANCHIER, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Carine GRANDJEAN, Caroline MIRANDA, Isabelle VERCHERE et Sophie VERCHERE.

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

### **2026-02 Délibération approuvant le règlement intérieur du CCAS**

**Rapporteur** : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA présente le règlement intérieur du CCAS.

Caroline MIRANDA souhaite modifier la formule comme suit « président » par « président ou vice-président ».

Jean-Michel GOLFIER souhaite supprimer le « motif légitime » en cas d'absence et propose de conserver « motif ».

Les modifications demandées sont apportées au règlement.

Caroline MIRANDA rappelle l'importance du quorum, donc être a minimum 5 présents.

Diogène BATALLA souhaite savoir si la commune va conserver un budget différent pour le CCAS.

Aymeric GIRARDON explique vouloir maintenir un budget différent de celui de la commune pour l'instant.

VU les articles L 123-6 et R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS,

VU le projet de règlement modifié présenté aux membres du CCAS,

**Après en avoir délibéré, le membres du conseil d'administration du CCAS décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

La Vice-Présidente du CCAS  
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,  
Sophie VERCHERE